

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 70103

Numéro SIREN : 443 998 745

Nom ou dénomination : BBC

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 15050

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SCP DENEL GUILLEMAIN RIEU DE CROZALS
TREZEGUET - DORIA AVOCATS

23B rue Maguelone
34000 Montpellier

V/REF : 33376 - HDC/DEM
N/REF : 2002 B 70103 / 2018-B-15050

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 11/09/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Rapport du commissaire aux comptes

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/06/2018

Concernant la société

BBC
Société par actions simplifiée
Parc d'Activité Domaine des Trois Fontaines
34230 Le Pouget

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-15050 le 11/09/2018

R.C.S. MONTPELLIER 443 998 745 (2002 B 70103)

Fait à MONTPELLIER le 11/09/2018,

LE GREFFIER



02B70103

18515050

11 SEP. 2018

BBC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Parc d'Activités, Domaine des 3 fontaines
34230 LE POUGET
443 998 745 RCS Montpellier

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017



Catherine Gouine

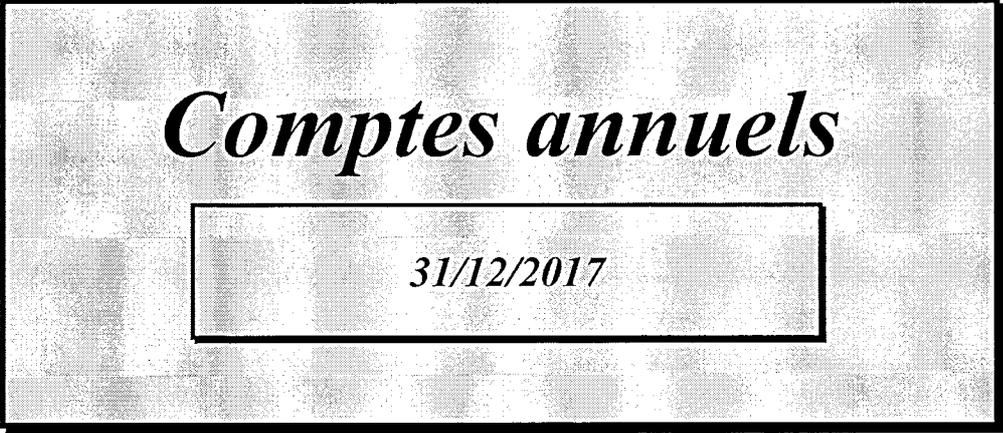
HENRI DEVIC

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

44, boulevard Gambetta

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. : 04.67.96.21.57 – Fax : 04.67.96.90.57



Comptes annuels

31/12/2017

B.B.C

Parc d'Activités Domaine Trois fontaines

34230 LE POUGET

Comptes annuels au 31/12/2017

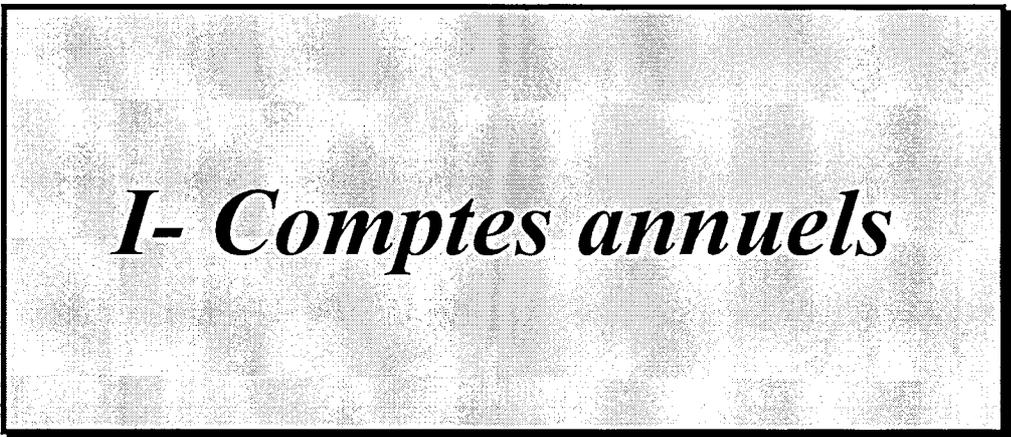
HENRI DEVIC

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

44, boulevard Gambetta

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. : 04.67.96.21.57 – Fax : 04.67.96.90.57



I- Comptes annuels

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Mission de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise B.B.C pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan en Euros : 1 537 844
- Chiffre d'affaires en Euros : 902 590
- Résultat net comptable en Euros : 364 973

Fait à CLERMONT L HERAULT

Le 9 mai 2018

HENRI DEVIC

**EXPERT COMPTABLE
GERANT ASSOCIE**

Bilan comparatif

Actif

Rubriques	31/12/2017	% du poste	% de l'actif	31/12/2016	% du poste	% de l'actif
Capital souscrit non appelé		0%	0%		0%	0%
Immobilisations incorporelles	0	0%	0%	0	0%	0%
Immobilisations corporelles	698 292	100%	45%	750 926	100%	54%
Immobilisations financières	1 492	0%	0%	1 492	0%	0%
Actif immobilisé	699 785	100%	45%	752 418	100%	0,54
Stocks	6 608	1%	0%	2 080	0%	0%
Créances	821 509	98%	53%	609 871	95%	44%
Disponibilités	13 355	2%	1%	30 784	5%	2%
Actif circulant	841 472	100%	55%	642 735	100%	0,46
Comptes de régularisation			0%			0%
TOTAL ACTIF	1 541 257		100%	1 395 153		100%

Passif

Rubriques	31/12/2017	% du poste	% du passif	31/12/2016	% du poste	% du passif
Capital social ou individuel	8 000	1%	1%	8 000	2%	1%
Résultat de l'exercice	364 973	43%	24%	391 050	81%	28%
Autres capitaux propres	470 550	56%	31%	84 001	17%	6%
Capitaux propres	843 524	100%	55%	483 050	100%	0,35
Autres fonds propres			0%			0%
Provisions / risques et charges			0%			0%
Emprunts et dettes financières	491 528	70%	32%	568 822	62%	41%
Autres dettes	206 205	30%	13%	343 281	38%	25%
Dettes	697 733	100%	45%	912 103	100%	0,65
Comptes de régularisation passif			0%			0%
TOTAL PASSIF	1 541 257		100%	1 395 153		100%

Détail du bilan actif

Rubriques	01/01/2017	01/01/2016	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
	12	12		
Concessions, brevets et droits similaires				
205000 Concessions et droits similaires brevets	7 139	7 139		
280500 Amort.des concessions et droits simil.	(7 139)	(7 139)		
Terrains	201 718	202 533	(816)	-0,40
211100 Terrains nus	200 235	200 235		
212000 Agencements et aménagements de terrains	8 158	8 158		
281200 Amort.des agencts et aménagts de terrain	(6 676)	(5 860)	(816)	-13,92
Constructions	453 460	492 645	(39 185)	-7,95
213100 Bâtiments	783 703	783 703		
281310 Amort.des batiments	(330 244)	(291 059)	(39 185)	-13,46
Autres immobilisations corporelles	43 115	55 748	(12 632)	-22,66
216000 Oeuvres d'arts	3 412	3 412		
218100 Inst.générales,agenc,aménag divers	73 544	73 544		
218200 Matériels de transport	79 251	79 251		
218300 Matériels de bureau et informatique	4 753	4 753		
218400 Mobilier	16 892	16 892		
281600 Amort. oeuvres d'arts	(3 411)	(3 411)		
281810 Amort.inst.générales,agencts,amen.divers	(33 933)	(26 578)	(7 354)	-27,67
281820 Amort.matériels de transport	(76 651)	(72 151)	(4 500)	-6,24
281830 Amort.des matériels de bureau et inform.	(4 753)	(4 381)	(373)	-8,51
281840 Amort.du mobilier	(15 989)	(15 584)	(405)	-2,60
Autres participations	1 287	1 287		
261000 Parts sociales CRCA	287	287		
261100 PART SOCIALES MAS OLIVIER	1 000	1 000		
Autres immobilisations financières	205	205		
275500 Cautions	205	205		
Actif immobilisé	699 785	752 418	(52 633)	-7,00
Stocks de marchandises	6 608	2 080	4 528	217,68
371000 Marchandises (ou groupe) a	6 608	2 080	4 528	217,68
Clients et comptes rattachés	641 672	556 436	85 236	15,32
411000 Clients	572 035	492 392	79 643	16,17
418100 Clients factures a etablir	69 637	64 044	5 593	8,73
Autres créances	179 837	53 435	126 402	236,55
445660 TVA déductible sur autres biens et serv.	3 169	66	3 103	4 699,35
445661 Tva deductible 2.1%	58		58	

Rubriques	01/01/2017	01/01/2016	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
	12	12		
445830 TVA S/FACT NON PARVENUES	94	346	(252)	-72,83
447100 Taxe locale équipement		2 327	(2 327)	-100,00
451100 COMPTE COURANT JFB	176 517	50 696	125 821	248,19
Disponibilités	13 355	30 784	(17 429)	-56,62
512200 Crédit agricole	13 355	30 784	(17 429)	-56,62
Actif circulant & charges constatées d'avance	841 472	642 735	198 737	30,92
TOTAL GÉNÉRAL	1 541 257	1 395 153	146 103	10,47

Détail du bilan passif

Rubriques	01/01/2017	01/01/2016	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
	12	12		
Capital social ou individuel	8 000	8 000		
101000 Capital individuel ou capital social	8 000	8 000		
Réserve légale	800	800		
106100 Réserve légale	800	800		
Autres réserves	416 875	25 826	391 050	1 514,19
106800 Autres reserves	416 875	25 826	391 050	1 514,19
Résultat de l'exercice	364 973	391 050	(26 077)	-6,67
Subventions d'investissement	52 875	57 375	(4 500)	-7,84
131000 Subventions d'équipement	90 000	90 000		
139100 Subv.d'équipt inscrites au compte résultat	(37 125)		(37 125)	
139100 Subv.d'équipt inscrites au compte résultat		(32 625)	32 625	100,00
Capitaux propres	843 524	483 050	360 473	74,62
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	466 502	543 699	(77 197)	-14,20
164300 Emprunt bâtiment 3 fontaines	375 946	436 990	(61 043)	-13,97
164400 Pret 3 fontaines complément	52 081	58 954	(6 872)	-11,66
164430 PRET 98793 GOLF DH-415-VT PBE	2 689	7 247	(4 558)	-62,90
164440 PRET 264933 - EXTENSION BUREAUX	35 786	40 510	(4 724)	-11,66
Emprunts et dettes financières divers	25 026	25 123	(97)	-0,39
165000 DUpots et cautionnements reçus	24 480	24 480		
168800 Intérêts courus sur pret	546	643	(97)	-15,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 097	28 172	925	3,28
401000 Fournisseurs	29 097	26 624	2 473	9,29
408100 Factures non parvenues sur four.divers		1 548	(1 548)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	177 108	315 109	(138 001)	-43,79
428200 Dettes prov.pour congés à payer	7 132	9 430	(2 298)	-24,37
431000 URSSAF	15 294	13 532	1 762	13,02
437400 HUMANIS / RETRAITE CADRE ET NC	3 030	3 247	(217)	-6,69
437820 ALLIANZ SANTE/PREVOYANCE	2 296	1 737	559	32,18
438200 Charges sociales sur C.P.	3 498	4 313	(815)	-18,89
444000 Etat impôt sur les bénéfices		179 819	(179 819)	-100,00
445510 TVA à décaisser	56 634	14 082	42 552	302,17
445710 TVA collectée	75 978	76 937	(959)	-1,25
445840 Taxes s/le CA s/factures à établir	11 606	10 674	932	8,73
448600 Etat - charges à payer	1 640	1 337	303	22,66
Total des dettes & comptes de régularisation	697 733	912 103	(214 370)	-23,50
TOTAL GÉNÉRAL	1 541 257	1 395 153	146 103	10,47

Compte de Résultat Comparatif

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises	120 721	107 011	13 711
Production vendue de biens			
Production vendue de services	781 869	797 713	(15 844)
Chiffre d'affaires net	902 590	904 723	(2 133)
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		(381)	381
Autres produits			
Produits d'exploitation	902 590	904 342	381
Achats de marchandises (et droits de douanes)	93 283	82 929	10 354
Variations de stock de marchandises	(4 528)	791	(5 319)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	93 121	73 677	19 444
Impôts, taxes et versements assimilés	5 777	5 200	577
Salaires, traitements et charges sociales	117 376	94 808	22 568
Dotations sur immobilisations et actif circulant	52 633	61 048	(8 415)
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			
Charges d'exploitation	357 663	318 453	39 210
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	544 928	585 889	(40 962)
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4	5	(0)
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Produits financiers	4	5	(0)
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	14 210	16 393	(2 182)
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières	14 210	16 393	(2 182)
RÉSULTAT FINANCIER	(14 206)	(16 388)	2 182
Produits exceptionnels	4 839	5 149	(310)
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits exceptionnels	4 839	5 149	(310)
Charges exceptionnelles	4 213	360	3 852
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles	4 213	360	3 852
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	626	4 788	(4 163)
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	166 374	183 240	(16 866)
BÉNÉFICE OU PERTE	364 973	391 050	(26 077)

Détail du compte de résultat

Rubriques	01/01/2017	01/01/2016	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
	12	12		
Ventes de marchandises	120 721	107 011	13 711	12,81
707100 VENTES DES PRODUITS NOMACOR	120 721	107 011	13 711	12,81
Production vendue de services	781 869	797 713	(15 844)	-1,99
706000 PREST SERVICES EMBOUTS SERVICES	441 377	403 508	37 869	9,38
708011 Refact. EDF	10 388	9 959	428	4,30
708012 Refact. EAU		315	(315)	-100,00
708013 Refact. SFR	8 242	6 776	1 466	21,63
708200 Commissions BOURRASSE	18 104	15 808	2 296	14,52
708205 Commissions Nomacorc 20%	142 026	152 295	(10 270)	-6,74
708300 Loyer 3 fontaines	155 951	203 657	(47 706)	-23,42
708800 Charges locatives 3 fontaines	2 896	2 784	112	4,02
708810 Refacturation taxe foncière	2 886	2 610	276	10,57
Chiffres d'affaires nets	902 590	904 723	(2 133)	-0,24
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		(381)	381	100,00
791300 TRANSFERT DE CHARGES IJSS MALADIE		(381)	381	100,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	902 590	904 342	(1 752)	-0,19
Achats de marchandises	93 283	82 929	10 354	12,49
607000 Achats bouchons nomacorc	87 287	74 368	12 919	17,37
607010 Achats bouchon bourrasse	5 997	8 561	(2 564)	-29,95
Variation de stocks de marchandises	(4 528)	791	(5 319)	-672,41
603710 VAR STOCK	(4 528)	791	(5 319)	-672,41
Autres achats et charges externes	93 121	73 677	19 444	26,39
606110 Edf gdf	10 039	11 379	(1 339)	-11,77
606120 Eau 3 fontaines	315	400	(84)	-21,12
606200 Carburants	388	676	(288)	-42,58
606400 Fournitures administratives	1 472	874	598	68,37
611100 Entretien bureau	3 620	3 480	140	4,02
613501 LOCATION GOLF EP-762-VA	2 121		2 121	
615500 Travaux d'entret.et répar.s/biens mob.	1 787	1 856	(69)	-3,72
616100 Multirisques	382	360	22	6,24
616200 Assurances sur emprunts	1 841	2 106	(265)	-12,57
616300 Assurance sur transport	3 529	3 096	433	13,97
618510 Formations		912	(912)	-100,00
622100 PRESTATION JFB	24 000	14 200	9 800	69,01
622200 Commissions et courtages sur ventes	907	2 892	(1 985)	-68,65
622600 Honoraires	8 887	3 033	5 855	193,06
622800 Prestation comptable et adm.	3 101	3 101		

Rubriques	01/01/2017	01/01/2016	Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
	12	12		
623410 CADEAUX AU PERSONNEL	501	330	171	51,72
625050 Frais déplacement Gilles Hulme		3 117	(3 117)	-100,00
625051 Frais deplacement francoise	8 317	8 487	(170)	-2,00
625053 FRAIS ARRIBAT SYLVAIN	4 060	2 774	1 286	46,38
625054 FRAIS PIERRE ALEX ANGE		495	(495)	-100,00
625055 FRAIS WIRTH JEREMIE	1 425	205	1 220	595,03
625056 FRAIS ROSSIGNOL KEVIN	1 233		1 233	
625057 FRAIS YALAOUI BENJAMIN	1 148		1 148	
625058 FRAIS ROUSSARD GUILLAUME	290		290	
625120 PEAGE	1 851	1 126	724	64,30
625710 REPAS	996	17	979	5 755,94
626000 Frais postaux et de télécommunications	31	20	11	57,53
626200 TELEPHONE FIXE	788	783	5	0,64
626210 TELEPHONE PORTABLE	9 247	6 690	2 557	38,22
626220 Internet		455	(455)	-100,00
627010 Frais bancaires CA	846	813	32	3,95
Impôts, taxes et versements assimilés	5 777	5 200	577	11,09
631200 Taxe d'apprentissage	582	545	37	6,79
633300 Particip.employeurs à la form.prof.cont.	471	441	30	6,73
635115 CFE	1 347	1 345	2	0,15
635116 CVAE	259	259		
635120 Taxe foncière	2 886	2 610	276	10,57
635140 Taxe sur les vehicules societes	232		232	
Salaires et traitements	84 554	69 866	14 688	21,02
641100 Salaires,appoint.,commissions de base	82 226	80 127	2 099	2,62
641110 REMUNERATION BRUTE APPRENTI	3 413		3 413	
641200 Congés payés	(2 298)	(15 395)	13 097	85,07
641310 INDEMNITES TRANSACTIONNELLES	1 213	2 625	(1 412)	-53,78
641600 INDEMNITES JOURNALIERES SS		2 509	(2 509)	-100,00
Charges sociales	32 822	24 942	7 880	31,59
645100 Cotisations à l'URSSAF	26 294	26 578	(284)	-1,07
645200 Cotisations aux mutuelles	5 761	5 143	619	12,03
645210 Charges / prov congés payés	(815)	(10 686)	9 871	92,37
645300 Cotisations aux caisses de retraite	5 880	5 756	125	2,17
645500 Cotisation prevoyance	1 144	1 165	(22)	-1,86
647500 Médecine du travail pharmacie	552	408	144	35,29
649000 CICE	(5 995)	(3 421)	(2 574)	-75,24
Amortissements des immobilisations	52 633	61 048	(8 415)	-13,78
681100 Dotations aux amortissements	52 633	61 048	(8 415)	-13,78
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	357 663	318 453	39 210	12,31

Résultat d'exploitation	544 928	585 889	(40 962)	-6,99
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4	5	()	-6,30
762100 Intérêts parts sociales CRCA	4	5	()	-6,30
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4	5	()	-6,30
Intérêts et charges assimilées	14 210	16 393	(2 182)	-13,31
661130 Intérêts / prêt CA 3 fontaines	11 995	13 770	(1 774)	-12,89
661140 Intérêts / prêt complément 3 fontaines	1 639	1 837	(199)	-10,81
661141 Intérêts / emprunt 164410		1	(1)	-100,00
661142 Intérêts / emprunt 164420		75	(75)	-100,00
661143 INTERET / EMPRUNT 164430	69	134	(65)	-48,49
661144 INTERET / EMPRUNT 164440	508	577	(69)	-12,01
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	14 210	16 393	(2 182)	-13,31
Résultat financier	(14 206)	(16 388)	2 182	13,31
Résultat courant avant impôts	530 721	569 501	(38 780)	-6,81
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	339	649	(310)	-47,80
771800 Produits exceptionnels de gestion		649	(649)	-100,00
772580 PROD EXEPT SUR EX ANTERIEUR	339		339	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 500	4 500		
777000 Quote part subv.invest.virée au rés.ex.	4 500	4 500		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 839	5 149	(310)	-6,02
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 213	360	3 852	1 068,75
671800 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	201	360	(160)	-44,27
671810 CONTROLE URSSAF	1 685		1 685	
672580 CHARGES EXCEPT. SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 327		2 327	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 213	360	3 852	1 068,75
Résultat exceptionnel	626	4 788	(4 163)	-86,93
Impôts sur les bénéfices	166 374	183 240	(16 866)	-9,20
TOTAL DES PRODUITS	907 433	909 496	(2 063)	-0,23
TOTAL DES CHARGES	542 460	518 446	24 014	4,63
BÉNÉFICE OU PERTE	364 973	391 050	(26 077)	-6,67

Soldes Intermédiaires de Gestion

Rubriques	N	%	N-1	%	Variation	%
Ventes de marchandises + Production	902 590	100%	904 723	100%	(2 133)	0%
Ventes de marchandises	120 721	13%	107 011	12%	13 711	13%
Transferts charges exploitation liées à la marge commerciale		0%		0%		
Coût d'achats des marchandises vendues	88 756	10%	83 720	9%	5 036	6%
Marge commerciale	31 966	26%	23 291	22%	8 675	37%
Production vendue	781 869	87%	797 713	88%	(15 844)	-2%
Production stockée		0%		0%		
Production immobilisée		0%		0%		
Déstockage de production		0%		0%		
Production de l'exercice	781 869	87%	797 713	88%	(15 844)	-2%
Transferts charges exploitation liées à la Valeur ajoutée		0%	(381)	0%	381	-100%
Consommation de l'exercice en provenance de tiers	93 121	10%	73 677	8%	19 444	26%
Valeur ajoutée	720 714	80%	746 946	83%	(26 232)	-4%
Subventions d'exploitation		0%		0%		
Transferts charges exploitation liées à l'E.B.E		0%		0%		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 777	1%	5 200	1%	577	11%
Charges de personnel	117 376	13%	94 808	10%	22 568	24%
Excédent Brut d'Exploitation/ Insuffisance Brute d'Exploitation	597 561	66%	646 937	72%	(49 376)	-8%
Reprise s/charges d'exploitation et transferts de charges		0%		0%		
Autres produits		0%		0%		
Dotations aux amortissements et provisions	52 633	6%	61 048	7%	(8 415)	-14%
Autres charges		0%		0%		
Résultat d'exploitation	544 928	60%	585 889	65%	(40 962)	-7%
Quote part de résultat s/opérations faites en commun		0%		0%		
Produits financiers	4	0%	5	0%	(0)	-6%
Charges financières	14 210	2%	16 393	2%	(2 182)	-13%
Résultat courant avant impôts	530 721	59%	569 501	63%	(38 780)	-7%
Produits exceptionnels	4 839	1%	5 149	1%	(310)	-6%
Charges exceptionnelles	4 213	0%	360	0%	3 852	1069%
Résultat exceptionnel	626	0%	4 788	1%	(4 163)	-87%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0%		0%		
Impôts sur les bénéfices	166 374	18%	183 240	20%	(16 866)	-9%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	364 973	40%	391 050	43%	(26 077)	-7%
Produits des cessions d'éléments d'actif		0%		0%		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		0%		0%		
Résultat net sur cessions		0%		0%		

HENRI DEVIC

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

44, boulevard Gambetta

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. : 04.67.96.21.57 – Fax : 04.67.96.90.57

Annexe

31/12/2017

B.B.C

Parc d'Activités Domaine Trois fontaines

34230 LE POUGET

Annexe au 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce : article 9 & 11 ; décret n°83-1020 du 23 novembre 1983, article 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Œuvre d'arts	5 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	5 ans

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sortie ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables (suite)

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E. Primes de remboursement des obligations.

Les primes des remboursements sont amorties au prorata des intérêts courus par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

F. Provisions réglementées.

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

Le tableau 2056 fait apparaître, le cas échéant, l'état de ces provisions.

G. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

H. Opérations à long terme.

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

I. Faits majeurs de l'exercice.

Immobilisations

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	7 139		
Terrains	208 393		
Constructions sur sol propre	783 703		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	76 957		
Matériel de transport	79 251		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 645		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	1 169 950		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	1 287		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	205		
Total des immobilisations financières	1 492		
TOTAL	1 178 581		

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			7 139	
Terrains			208 393	
Constructions sur sol propre			783 703	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			76 957	
Matériel de transport			79 251	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			21 645	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			1 169 950	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			1 287	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			205	
Total des immobilisations financières			1 492	
TOTAL			1 178 581	

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement	7 138,99			7 138,99
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	5 860	816		6 676
Constructions sur sol propre	291 059	39 185		330 244
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	29 990	7 354		37 344
Matériel de transport	72 151	4 500		76 651
Mat de bureau et informatique, mobilier	19 964	778		20 743
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	419 024	52 633		471 657
TOTAL	426 163	52 633		478 796
TOTAL GÉNÉRAL				
TOTAL DES DOTATIONS			DOTATIONS - REPRISES	

Charges à Payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	546
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	12 270
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	12 816

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	69 637
- Autres créances	
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	69 637

Capital social

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires					
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales	8 000			8 000	1
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	8 000			8 000	

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales	8 000	1	100%
6- Certificats d'investissements			

Engagements financiers

Engagements reçus

Catégorie	Total	Au profit de :				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Aval et cautions						
Effets escomptés non échus						
Crédit-bail, redevances restant à courir						
Aval et cautions						
- Intérêts sur emprunt	5 421	5 421				
- Commandes sur immobilisations						
- Commandes en cours						
- Découverts consentis						
- Possibilités d'escomptes						
TOTAL	5 421	5 421				

Engagements donnés

Catégorie	Total	Au profit de :				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Aval et cautions						
Effets escomptés non échus						
Crédit-bail, redevances restant à courir						
Aval et cautions						
- Intérêts sur emprunt	32 271					32 271
- Commandes sur immobilisations						
- Commandes en cours						
- Découverts consentis						
- Possibilités d'escomptes						
TOTAL	32 271					32 271

HENRI DEVIC

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

44, boulevard Gambetta

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. : 04.67.96.21.57 – Fax : 04.67.96.90.57



II – Liasse fiscale

HENRI DEVIC

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

44, boulevard Gambetta

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. : 04.67.96.21.57 – Fax : 04.67.96.90.57

Liasse fiscale

31/12/2017

B.B.C

Parc d'Activités Domaine Trois fontaines

34230 LE POUGET

Liasse fiscale au 31/12/2017



Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	et clos le	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-1), cocher la case <input checked="" type="checkbox"/>		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-2), cocher la case <input checked="" type="checkbox"/>		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS B.B.C Beauclair Jacques 04 67 96 39 48	
SIRET 4 4 3 9 9 8 7 4 5 0 0 0 2 2	Mél:
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Parc d'Activités Domaine Trois 34230 LE POUGET	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	achat, vente fourn se rapportant à l'emballage
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% 450 996
	Bénéfice imposable à 28% 36 880 Déficit
	Bénéfice imposable à 15 % 38 120
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes
	Zone franche urbaine
	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>
	Autres dispositifs
	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>
	dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
HENRI DEVIC 44 Boulevard Gambetta 34800 CLERMONT L HERAULT 04 67 96 90 57 Tél: 04 67 96 21 57	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu:
	Qualité et nom du signataire: M Beauclair Jacque représentant la SA
	Signature:
Tél:	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 2px;">payées par la société elle-même a</td> <td style="width: 50%; padding: 2px;">payées par un établissement chargé du service des titres b</td> </tr> </table>	payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
1	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

H DIVERS
 NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les 1) SN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVL imputée sur les PVL de l'exercice
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVL réalisée au cours de l'exercice
	MVL restant à reporter

Désignation de l'entreprise : B.B.C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise Parc d'Activités Domaine Trois 34230 LE POUGET		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 4 4 3 9 9 8 7 4 5 0 0 0 2 2		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 139	7 139	
	Fonds commercial (I)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO	208 393	6 676	201 71
	Constructions	AP	AQ	783 703	330 244	453 46
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	177 853	134 738	43 11
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations		CU	CV	1 287	1 28	
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	205	20		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 178 581	478 796	699 78
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	6 608	6 60
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	641 672	641 67
		Autres créances (3)	BZ	CA	179 837	179 83
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	13 355	13 35	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	841 472	841 47	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 020 053	478 796	1 541 25
Renvois : (1) Droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	205	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de propriété :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		B. B. C		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000....)	DA				8 00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB					
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD				80	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG				416 8'	
	Report à nouveau	DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI				364 9'	
	Subventions d'investissement	DJ				52 8'	
	Provisions réglementées *	DK					
		TOTAL (I)	DL			843 50	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
		TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
		TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				466 50	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV				25 00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX				29 00	
	Dettes fiscales et sociales	DY				177 10	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC			697 70		
	Écarts de conversion passif * (V)	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			1 541 20		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Écart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				308 60		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH						

Formulaire obligatoire (article 53.A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : B.B.C				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	120 721	FB		FC 120 721	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF
			FG	781 869	FH		FI 781 869
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	902 590	FK			FL 902 590
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP
	Autres produits (1) (11)						FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 902 590
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 93 21	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (4 521)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 93 12	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 5 77	
	Salaires et traitements *					FY 84 51	
	Charges sociales (10)					FZ 32 82	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 52 62
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 357 62	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 544 97	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR 14 22	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 14 22	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (14 20)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 530 75	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise B.B.C		Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 4	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 4	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 4	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			II	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK 166	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 907	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 542	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN 364	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP
			– Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
charges exceptionnelles diverses		201		
contrôle urssaf		1 685		
charges / produits exceptionnelles sur exercices antérieurs		2 327		
quote part subv viré au résultat			4	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise B.R.C										Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conseutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
										Acquisitions, créations, appo et virements de poste à pos		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	7 139	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	208 393	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	783 703	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	76 957	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	79 251	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 645	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 169 950	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	1 287	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	205	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	1 492	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 178 581	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	7 139	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	208 393	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		783 703	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		76 957	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		79 251	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		21 645	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	1 169 950	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	1 287	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	205	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	1 492	

Désignation de l'entreprise **B.B.C**

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 139	PF		PG		PH	7 139
Terrains		PI	5 860	PJ	816	PK		PL	6 676
Constructions	Sur sol propre	PM	291 059	PN	39 185	PO		PQ	330 244
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		FZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	29 990	QE	7 354	QF		QG	37 344
	Matériel de transport	QH	72 151	QI	4 500	QJ		QK	76 651
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 964	QM	778	QN		QO	20 743
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	419 024	QV	52 633	QW		QX	471 657
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	426 163	ØP	52 633	ØQ		ØR	478 796

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NI + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **B.B.C**Néant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	9V	9W	9X			
		06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF					
		UG	UH					
		UJ	UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	205	UV	205	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	641 672		641 672					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 320		3 320				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	176 517		176 517					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX		VT	821 714	VU	821 714	VV					
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	466 502	77 423	321 147	67 93				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	25 026	25 026							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 097	29 097							
Personnel et comptes rattachés		8C	7 132	7 132							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 118	24 118							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	144 218	144 218						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 640	1 640						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	697 733	VZ	308 654	321 147	67 93				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	77 197	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL					

Désignation de l'entreprise : B.B.C		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 13, 11, 21, 20, 11,			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	364 97		
		de son conjoint		WB			
		moins part déductible *		WC			
	à réintégrer :						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	412		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	232		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	166 37		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I	531 95		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier (ciées art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (11 bisecties)	PA
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	Z1	5 95		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	525 996		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS) *				Z.I.			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XI.			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	525 996		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **B.B.C**Néant ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI. dotations de l'exercice	ZT		7 13
--	----	--	------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓		↓
		ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)
XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : B.B.C												Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
						- Autres réserves	ZD	391 05								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	391 050		Dividendes	ZE										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	ØF	391 050		Report à nouveau	ZG										
											TOTAL II		ZH	391 05		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	3 62				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	2 12				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	36 89				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	50 48				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	93 12				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 60				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	4 17				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	5 77				
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	179 58				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	33 69				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	85 63				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK					
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		525 996	Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL											
				Plus-values à 19 % JM	Imputations JC											
	Groupe: résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO											
				Plus-values à 19 % JP	Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 N° SIRET de la société mère du groupe JJ 8 0 1 8 7 6 1 3 7 0 0 0 1															

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **B.B.C**

N°an

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (4)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (3)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : B. B. CNéant Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % .Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) .Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) .

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à ce
du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : B.B.C	Néant
--	-------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: SAS B.B.C Néant *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

ainsi que la forme juridique et la dénomination de la tête de groupe

Exercice ouvert le: et clos le:

Données en nombre de mois

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	902 590

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	91 000
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	179 756

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 722 835

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA 722 835

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	902 590
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel *	YP	
dont apprentis	YF	20170101
dont handicapés	YG	20171231
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	12

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

N° SIRET

4 | 4 | 3 | 9 | 9 | 8 | 7 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE B.B.C

ADRESSE (voie) Parc d'Activités Domaine Trois

CODE POSTAL 34230

VILLE LE POUGET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination JFB
 N° SIREN (si société établie en France) 8 | 0 | 1 | 8 | 7 | 6 | 1 | 3 | 7 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 8000
 Adresse : N° 48 Voie BD GAMBETTA
 Code Postal 34800 Commune CLERMONT L HERAULT Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'am. III au C.G.J.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

N° SIRET 4 | 4 | 3 | 9 | 9 | 8 | 7 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **B.B.C**

ADRESSE (voie) **Parc d'Activités Domaine Trois**

CODE POSTAL **34230** VILLE **LE POUGET**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Néant

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes

PME au sens communautaire

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
cic	5 99

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (COMPLÉMENT)

Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	85 63
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (UTILISATION DE LA VALEUR AUT « AUTRES CRÉDITS D'IMPÔTS)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **B.B.C**N° SIRET : **4439987450022**Néant

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SIE de Lodève** 92, avenue de premerlet BP 400
34702 LODEVE CEDEXExercice ouvert le : **01/01/2017**clos le : **31/12/2017****I - RÉINTÉGRATIONS**Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)E 1 **364 973**

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)

E 2 **167 018**

Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI

E 9

Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de
frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD

Z 7

TOTAL I E 3 **531 991****II - DÉDUCTIONS**Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

E 4

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)

E 5 **5 995**

Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe

E X

Plus-values nettes à long terme

• imposées au taux de 19 %

E Y

• imposées au taux de 15 %

E 6

• imposées au taux de 0 %

E Z

• imputées sur les moins-values nettes à long terme

E 7

• imputées sur les déficits antérieurs

E 8

• autres plus-values imposées au taux de 19 %
(art. 210 E, 210 F⁽¹⁾, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

I 9

III - RÉSULTAT FISCALTOTAL II F 1 **5 995**Bénéfice (I - II)
Résultat fiscal avant imputation des déficits
reportablesF 2 **525 996**

Déficit (II - I)

F 3

Déficit de l'exercice reporté en arrière*

F 4

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I
du tableau n° 2058-B-bis)*

F 6

Résultat fiscal

Bénéfice

F 8 **525 996**

Déficit

F 9

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant *

Dénomination de la société : **B.B.C**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE de Lodève**

92, avenue de premerlet BP 400 34702 LODEVE CEDEX

Exercice ouvert le : **01/01/2017**

clos le : **31/12/2017**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a *sexies*-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée **SAS** **BBC**
ou du groupe :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **34702** **LODEVE CEDEX**
SIE de Lodève

92, avenue de premerlet BP
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **4 4 3 9 9 8 7 4 5 0 0 2 2**

Exercice ouvert le : **01/01/2017**

clos le : **31/12/2017**

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		525 996		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	525 996	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	525 996	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F⁽⁶⁾, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

- À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
- Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
- À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
- Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
- Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPDI) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
- Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS

BBC

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE de Lodève 92, avenue de premierlet BP 400

34702 LODEVE CEDEX

SIRET Société intégrée : 44399874500022

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
TOTAL	FK		FL			
BÉNÉFICE (2) FK - FL	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
 ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
 POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
 ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **B.B.C**

N° SIRET **44399874500022**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée **SIE de Lodève**
 la déclaration de résultats : **92, avenue de Bremerlet BP 400**
34702 LODEVE CEDEX

Exercice ouvert le : **01/01/2017**

clos le : **31/12/2017**

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	525 996
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13	525 996

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotés, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

LE POUGET

18815050

11 SEP. 2018

BBC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Parc d'Activités, Domaine des 3 fontaines
34230 LE POUGET
443 998 745 RCS Montpellier

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**


Carpé Gbma

S.A.S. BBC

Parc d'activités – Domaine des Trois Fontaines
34230 – LE POUGET

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ALBRIZIO & ASSOCIES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie de Montpellier
Green Park, Bat A, 149 avenue du Golf
34670 - BAILLARGUES

Tél. 04 67 59 82 78

Fax 04 67 59 48 34

Courriel experts@bastide-albrizio.fr

CABINET ALBRIZIO & ASSOCIES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie de Montpellier
Green Park, Bat A, 149 avenue du Golf
34670 - BAILLARGUES

Tél. 04 67 59 82 78

Fax 04 67 59 48 34

Courriel experts@bastide-albrizio.fr

S.A.S. BBC

31 décembre 2017

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. BBC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baillargues, le 11 juin 2018

Pour la société de Commissaires aux Comptes
Le Commissaire aux Comptes signataire

Gioacchino ALBRIZIO

Bilan Actif

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 139	7 139	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains	208 393	6 676	201 718	202 533
Constructions	783 703	330 244	453 460	492 645
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	177 853	134 738	43 115	55 748
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	1 287		1 287	1 287
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	205		205	205
Actif immobilisé	1 178 581	478 796	699 785	752 418
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises	6 608		6 608	2 080
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	641 672		641 672	556 436
Autres créances	179 837		179 837	53 435
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	13 355		13 355	30 784
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	841 472		841 472	642 735
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	2 020 053	478 796	1 541 257	1 395 153



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire
Article 223 A à C
du code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SARL	JFB									
SIREN de la société mère :	8	0	1	8	7	6	1	3	7		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS BBC										
SIREN de la société intégrée :	4	4	3	9	9	8	7	4	5		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE de Lodève 92, avenue de premerlet BP 40 34702 LODEVE CEDEX										
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	1	7			
	clos le :			3	1	1	2	2	0	1	7
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble				Montants déduits du résultat d'ensemble						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²					MB						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC				MD						
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI										
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ				MK						
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML				MO						
TOTAL	MP				MQ						

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Bilan Passif

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	8 000	8 000
<i>Dont versé</i>	8 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves	416 875	25 826
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	364 973	391 050
Subventions d'investissement	52 875	57 375
Provisions réglementées		
Capitaux propres	843 524	483 050
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	466 502	543 699
Emprunts et dettes financières divers	25 026	25 123
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 097	28 172
Dettes fiscales et sociales	177 108	315 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Dettes	697 733	912 103
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	1 541 257	1 395 153

Compte de Résultat Comparatif

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises	120 721	107 011	13 711
Production vendue de biens			
Production vendue de services	781 869	797 713	(15 844)
Chiffre d'affaires net	902 590	904 723	(2 133)
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		(381)	381
Autres produits			
Produits d'exploitation	902 590	904 342	381
Achats de marchandises (et droits de douanes)	93 283	82 929	10 354
Variations de stock de marchandises	(4 528)	791	(5 319)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	93 121	73 677	19 444
Impôts, taxes et versements assimilés	5 777	5 200	577
Salaires, traitements et charges sociales	117 376	94 808	22 568
Dotations sur immobilisations et actif circulant	52 633	61 048	(8 415)
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			
Charges d'exploitation	357 663	318 453	39 210
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	544 928	585 889	(40 962)
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4	5	(0)
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Produits financiers	4	5	(0)
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	14 210	16 393	(2 182)
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières	14 210	16 393	(2 182)
RÉSULTAT FINANCIER	(14 206)	(16 388)	2 182
Produits exceptionnels	4 839	5 149	(310)
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits exceptionnels	4 839	5 149	(310)
Charges exceptionnelles	4 213	360	3 852
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles	4 213	360	3 852
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	626	4 788	(4 163)
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	166 374	183 240	(16 866)
BÉNÉFICE OU PERTE	364 973	391 050	(26 077)

HENRI DEVIC

Société d'EXPERTISE COMPTABLE

44, boulevard Gambetta

34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél. : 04.67.96.21.57 – Fax : 04.67.96.90.57

Annexe

31/12/2017

B.B.C

Parc d'Activités Domaine Trois fontaines

34230 LE POUGET

Annexe au 31/12/2017

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce : article 9 & 11 ; décret n°83-1020 du 23 novembre 1983, article 7.21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Œuvre d'arts	5 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	5 ans

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sortie ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables (suite)

D. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E. CICE.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 5.995 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649000 - CICE.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

F. Faits majeurs de l'exercice.

Immobilisations

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	7 139		
Terrains	208 393		
Constructions sur sol propre	783 703		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	76 957		
Matériel de transport	79 251		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 645		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	1 169 950		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	1 287		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	205		
Total des immobilisations financières	1 492		
TOTAL	1 178 581		

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			7 139	
Terrains			208 393	
Constructions sur sol propre			783 703	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			76 957	
Matériel de transport			79 251	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			21 645	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			1 169 950	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			1 287	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			205	
Total des immobilisations financières			1 492	
TOTAL			1 178 581	

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	7 138,99			7 138,99
Terrains	5 860	816		6 676
Constructions sur sol propre	291 059	39 185		330 244
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	29 990	7 354		37 344
Matériel de transport	72 151	4 500		76 651
Mat de bureau et informatique, mobilier	19 964	778		20 743
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	419 024	52 633		471 657
TOTAL	426 163	52 633		478 796
TOTAL GÉNÉRAL				
TOTAL DES DOTATIONS		TOTAL DES REPRISES	DOTATIONS - REPRISES	

BBC
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Parc d'Activités, Domaine des 3 fontaines
34230 LE POUGET
443 998 745 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit
Le vingt-neuf juin
A neuf heures

La société JFB, Société à responsabilité limitée au capital de 8.007.460 euros sise 48 boulevard Gambetta -34800 CLERMONT L'HERAULT immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 801 876 137 représentée par ses cogérants Monsieur Jacques BEAUCLAIR et Madame Frédérique BEAUCLAIR.

Propriétaire des 8.000 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, constituant le capital social de la société BBC (« la **Société** »), Président et associée unique de ladite Société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société JFB, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Etant précisé que le Cabinet BASTIDE & ALBRIZIO, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, a été préalablement et dûment informée des présentes décisions devant être prises par l'Associé Unique.

PREMIERE DECISION (*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017*)

L'associée unique, après avoir établi et arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes dudit exercice, et avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission et les comptes dudit exercice,

Approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les comptes dudit exercice, comprenant le bilan et le compte de résultat, se soldant par un bénéfice de 364.973 euros,

Approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

Constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39, 5, dudit code n'est intervenue,

Donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME DECISION (*Affectation du résultat*)

L'associée unique décide d'affecter une perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 364.973 euros de la manière suivante:

Origine

- | | |
|---|---------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 364.973 euros |
| - Compte « Autres réserves » : | 416.875 euros |

Affectation

- | | |
|---|---------------|
| - Au compte « autres réserves », soit : | 364.973 euros |
|---|---------------|

Capitaux propres

Les capitaux propres de la Société ressortent à 843.524 euros, contre 483.050 euros au titre de l'exercice précédent.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION (*convention règlementée*)

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant les conventions nouvelles de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME DECISION (*Augmentation de capital réservée aux salariés*)

L'associée unique, après avoir pris connaissance des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, refuse en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

CINQUIEME DECISION (*délégation de pouvoirs*)

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associée unique
La société JFB

Représentée par M. Jacques BEAUCLAIR et Mme Frédérique BEAUCLAIR

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'F' or similar character, positioned below the text.

Charges à Payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	546
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	12 270
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	12 816

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	69 637
- Autres créances	
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	69 637

Capital social

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires					
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales	8 000			8 000	1
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	8 000			8 000	

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales	8 000	1	100%
6- Certificats d'investissements			

Engagements financiers

Engagements reçus

Catégorie	Total	Au profit de :				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Aval et cautions						
Effets escomptés non échus						
Crédit-bail, redevances restant à courir						
Aval et cautions						
- Intérêts sur emprunt	5 421	5 421				
- Commandes sur immobilisations						
- Commandes en cours						
- Découverts consentis						
- Possibilités d'escomptes						
TOTAL	5 421	5 421				

Engagements donnés

Catégorie	Total	Au profit de :				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Aval et cautions						
Effets escomptés non échus						
Crédit-bail, redevances restant à courir						
Aval et cautions						
- Intérêts sur emprunt	32 271					32 271
- Commandes sur immobilisations						
- Commandes en cours						
- Découverts consentis						
- Possibilités d'escomptes						
TOTAL	32 271					32 271